

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 Juin 2015 à 20h00

Le Conseil municipal dûment convoqué le 15 Juin 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, LIAUD Sandra, MAYRAN Annick, SOULAS Céline, MM : D'ESPAGNAC Nicolas, LANDIER Sébastien, MUNIER Maurice, THERMIDOR Frédéric, WILMART Eric.

Excusés : CHATAGNON Pascal (procuration à DEVIGE Georges), DUMOUSSEAU Eric (procuration à SOULAS Céline), SUTRE Sébastien.

Secrétaire : WILMART Eric

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 Mai 2015 est adopté à l'unanimité.

1- Délibération Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2015

Monsieur le Maire expose que les communes et la CDC de Jarnac ont reçu la notification du FPIC 2015, supérieur aux montants prévisionnels inscrits sur les BP 2015.

Il expose que les membres de la CDC de Jarnac ont délibéré afin que la CDC prenne à sa charge le FPIC de l'ensemble des communes membres de la Communauté de communes à savoir pour la commune de Foussignac : 2 891 € et pour l'ensemble de la CDC : 59 467 €.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la proposition de la CDC de Jarnac.

2- FDAC 2015.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Foussignac peut prétendre à la subvention du département au titre du FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX COMMUNES pour les travaux d'entretien des voies communales pour 2015.

Des devis ont été demandés pour la Voie Communale N°1 - Chemin de Montedoux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de solliciter le concours du département dans le cadre du FDAC 2015 pour les travaux sur la Voie Communale N°1 - Chemin de Montedoux et charge Monsieur le Maire de transmettre les documents nécessaires à Monsieur le Président du Conseil Départemental.

3- Devis Cimetière.

Monsieur le Maire rappelle que nous avons fait appel il y a quelques années à la Société ELABOR dans le cadre de la reprise de concessions dans notre cimetière.

Il présente un devis de la même société qui nous propose la mise à jour de nos plans et registres, une dématérialisation du plan ainsi qu'une aide à l'élaboration d'un règlement.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec la Société ELABOR.

4- Salon de coiffure.

Monsieur le Maire expose que le salon de coiffure Créa'coif est en liquidation judiciaire depuis le 04 juin 2015.

A ce jour des repreneurs éventuels se sont manifestés auprès du liquidateur.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de relouer le local Rue de l'Eglise au futur repreneur du salon de coiffure
- de maintenir le loyer et les charges (taxe d'ordures ménagères) soit : 250 € de loyer mensuel et 10 € de taxe d'ordures ménagères mensuelles.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail commercial avec le futur repreneur

5- SDEG – Eclairage de monuments.

Le conseil Municipal décide à la majorité des voix de faire parvenir au SDEG une demande d'éclairage pour l'Eglise de Foussignac. Le financement est pris en charge intégralement par le SDEG. Nous n'aurions à notre charge que la consommation de ce nouveau point lumineux.

La demande sera examinée par la commission travaux du SDEG.

6- Questions diverses.

- L'aménagement de l'aire de jeux continue, des arbres sont plantés, le mur côté Route de Vaux-Rouillac sera déplacé (recul d'un mètre) afin de créer un trottoir d'1.50m.
Des devis ont été demandés pour le crépi du mur (côté de Madame Groux qui a donné son accord).
- L'association culturelle de Mérignac remercie la municipalité pour la subvention accordée.
- L'Association « A livre Ouvert » dissoute récemment a décidé de verser le solde de son compte, à savoir 187.99 € au CCAS de la commune.
- Monsieur le Maire rappelle que nous avons toujours 13 435.15 € d'impayés d'assainissement. Un recommandé avec accusé de réception sera envoyé aux personnes concernées.
- Aurélien LACOUTURE de l'Association 4L Trophy convie tous leurs sponsors, à visualiser un film retraçant le 4LTrophy le samedi 27 juin à 19h30. Les membres du conseil municipal sont conviés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.